

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES**

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance publique du : 26 JUIN 2025

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, Mme Laure MINSEN, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, Mme Lilou QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, Mme Marie-Anne BERTRAND, Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Bernard HOKMAYAN, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Frédérique CORCORAL par Mme Cécile HELLE
M. Cyril BEYNET par M. David FOURNIER
M. Arnaud PETITBOULANGER par M. Joël PEYRE
M. Bernard AUTHEMAN par M. Claude NAHOUM
M. Thierry VALLEJOS par Mme Joanne TEXTORIS
Mme Annick WALDER par M. Christian ROCCI
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGAULT
Mme Martine BAREL par Mme Ghislaine PERSIA

ETAIENT ABSENT(E)S :

Mme Laurence ABEL RODET
Mme Kamila BOUHASSANE

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2025

3

VILLE SOLIDAIRE : Partenariat avec la Mutuelle Familiale pour la mise en place d'une mutuelle communale

Mme LEPAGE

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Face à la baisse régulière des niveaux de remboursement du régime général de Sécurité Sociale et au renoncement aux soins de nombre de concitoyens pour des raisons financières, un grand nombre de communes se sont engagées ces dernières années dans la création de mutuelles communales et solidaires. Il s'agit d'un système consistant à regrouper les habitants d'un même territoire afin de leur faire bénéficier d'une offre de complémentaire santé, à prix concurrentiels, négociés par la collectivité.

Afin d'améliorer l'accès aux soins de ses administrés tout en préservant leur pouvoir d'achat, la Ville d'Avignon souhaite mettre en place une mutuelle communale sur son territoire. Cette complémentaire santé serait accessible aux personnes domiciliées sur la commune ou justifiant y exercer une activité professionnelle ou des études d'enseignement supérieur. Elle concerne les personnes non soumises à l'obligation d'adhésion à une mutuelle d'entreprise, à savoir : retraitées, travailleurs indépendants, demandeurs d'emploi, étudiants, agents de la fonction publique, etc.

La Ville souhaite donc conclure un partenariat avec un organisme relevant du code de la Mutualité. Elle servira uniquement d'intermédiaire entre l'organisme et ses futurs adhérents, sans contrepartie financière pour elle. La Ville n'est ni assureur, ni souscripteur du contrat, ni financeur du dispositif. Le partenariat ne donnera lieu à aucune participation financière de la part de la Ville hormis la mise à disposition de locaux, à titre gratuit, en vue de la réalisation de permanences dans les différents quartiers de notre commune. La Ville mobilisera ses outils de communication, en complément de ceux de la mutuelle partenaire et organisera des réunions publiques d'information.

A cet effet, la Ville a diffusé un appel à partenariat qui a conduit à la réception de six candidatures de la part d'Entrain Mutuelle, SOLIMUT Mutuelle de France, la Mutuelle JUST, la Mutuelle Familiale, la Mutuelle Générale d'Avignon et la Mutuelle Provence Entreprise.

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Suite au comité de lecture qui s'est tenu le 27 mai 2025, il apparaît que la proposition de la Mutuelle Familiale présente l'offre la plus appropriée que ce soit en termes de prix au regard des garanties proposées ou en termes de capacité à proposer une relation de proximité avec les assurés ou encore à déployer ce type de dispositif.

Le partenariat entre la Ville d'Avignon et la Mutuelle Familiale serait formalisé par une convention qui entrerait en vigueur en septembre 2025 pour une durée de deux ans, renouvelable une fois par tacite reconduction.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la mise en place d'une mutuelle communale sur Avignon, d'accepter la candidature de la Mutuelle Familiale et d'autoriser la signature de la convention en annexe de la présente délibération afin de formaliser ce partenariat.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
Vu le code de la santé publique,
Vu le code de la mutualité.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Ville éducative, culturelle, solidaire, sportive et fraternelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le principe d'un partenariat entre la Ville d'Avignon et un organisme de mutuelle dans le but de faciliter l'accès aux administrés qui le souhaitent à une complémentaire santé de qualité, à un tarif accessible, via la mise en place d'une mutuelle communale ;
- **APPROUVE** le choix de la Mutuelle Familiale comme organisme de mutuelle communale pour la Ville d'Avignon ;
- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat liant la Ville à cet organisme ;
- **AUTORISE** la mise à disposition de locaux communaux à titre gracieux dans le cadre de ce partenariat ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat ci-annexée et tous les documents y afférents.

ADOPTE

Le Maire
Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance
Mme Marie-Anne BERTRAND

PARVENU A LA PREFECTURE LE 02/07/2025
ACTE PUBLIE LE 03/07/2025